

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Sabrina Damboise | Numéro de permis 2019283 | Date d'inspection Le 07 avril 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina | | Numéro de téléphone (506) 445-1180 | |
| Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, de la routine quotidienne, de l'aire de repos, du changement de couche, de l'aire de jeu intérieur ainsi que du matériel et équipement de jeu intérieur.
Observation de la collation.
Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 avril 2022

Date

original signé par

Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 avril 2022

Date